



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 avril 2025
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2743 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 15 juillet 2025 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) défini dans la résolution [2476 \(2019\)](#) portant création du Bureau. On y trouvera les principaux faits nouveaux survenus depuis le précédent rapport, daté du 13 janvier 2025 ([S/2025/28](#)), et des informations actualisées sur l'exécution du mandat du Bureau.

II. Politique et bonne gouvernance

Évolution de la situation politique

2. Le 7 mars, Fritz Jean a pris la présidence du Conseil présidentiel de transition. Il a appelé à l'unité nationale et à la réalisation de progrès dans les priorités de la transition que sont le renforcement de la sécurité, la lutte contre la corruption, la promotion du redressement socioéconomique et la tenue d'élections en vue du transfert du pouvoir aux représentants élus d'ici au 7 février 2026. Les critiques publiques à l'encontre du Conseil ont toutefois continué à se multiplier en raison de l'insécurité, des retards perçus dans la préparation des élections et de l'affaire de corruption non résolue visant trois de ses membres.

3. Le 29 janvier, Leslie Voltaire, alors Président du Conseil présidentiel de transition, a annoncé qu'un référendum constitutionnel aurait lieu en mai 2025 et que des élections générales se tiendraient en novembre 2025. Au 18 mars, les autorités électorales et plusieurs partis politiques avaient cependant commencé à émettre des doutes sur la faisabilité de ce calendrier, citant les problèmes de sécurité ayant retardé la publication du décret sur le référendum. D'autres parties prenantes, dont divers représentants des médias, ont fait valoir que la gestion du calendrier électoral relevait de la responsabilité des autorités électorales. Par ailleurs, des inquiétudes se sont exprimées quant au fait que la forte détérioration des conditions de sécurité dans le pays avait entraîné une faible participation aux consultations sur la réforme constitutionnelle.

4. Alors que des voix s'élèvent pour réclamer le remplacement du Conseil présidentiel de transition par un juge de la Cour de cassation, le Groupe de personnalités éminentes de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a tenu une



réunion le 6 février avec des acteurs politiques haïtiens. Fanmi Lavalas, Pitit Desalin, le Bureau de suivi de l'Accord de Montana et les représentants du secteur privé n'y ont pas participé. Lors de la réunion, des points de vue divergents se sont exprimés, certains appelant à une reconfiguration du Conseil, d'autres prônant le maintien en l'état des dispositions existantes.

5. M. Voltaire a rencontré le Président de la Colombie, Gustavo Petro Urrego, à Jacmel (département du Sud-Est) le 22 janvier pour parler de coopération bilatérale, de sécurité et de développement socioéconomique. Il a ensuite rencontré le pape François à Rome le 25 janvier et le Président de la France, Emmanuel Macron, à Paris le 29 janvier. M. Macron a réaffirmé l'engagement de son pays à mobiliser les partenaires européens en vue d'appuyer les efforts menés par Haïti pour lutter contre les bandes et sanctionner ceux qui les soutiennent. Il a également souligné qu'il était nécessaire d'organiser des élections crédibles et transparentes. M. Voltaire s'est également entretenu avec la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui a annoncé la nomination d'un envoyé spécial pour Haïti et promis d'aider les médias haïtiens tout au long du processus électoral.

6. À la quarante-huitième réunion des chefs de gouvernement de la CARICOM, qui s'est tenue à Bridgetown du 19 au 21 février et à laquelle ont assisté le Secrétaire général et la Présidente de la Commission européenne, les dirigeants régionaux ont redit leur volonté de poursuivre leurs bons offices dans le cadre du Groupe de personnalités éminentes. Ils ont également approuvé la proposition tendant à donner des moyens à la Mission multinationale d'appui à la sécurité grâce au soutien logistique et opérationnel de l'ONU (S/2025/122). À une réunion organisée à Charlevoix (Canada) le 14 mars, les Ministres des affaires étrangères du Groupe des Sept ont réaffirmé leur engagement à contribuer au rétablissement de la démocratie, de la sécurité et de la stabilité, notamment en appuyant la Police nationale d'Haïti et la Mission, en renforçant le rôle de l'ONU et en soutenant la création d'une juridiction spécialisée dans la lutte contre la corruption qui respecte les normes internationales les plus élevées.

7. Lors des réunions avec les dirigeants haïtiens, le BINUH a appelé à ce que des efforts soutenus soient faits pour préserver la stabilité politique, assurer la continuité institutionnelle et défendre les principes de bonne gouvernance en encourageant la cohésion et une coopération constructive entre les autorités nationales et en soutenant le dialogue interhaïtien pour restaurer la sécurité, faire avancer le processus politique et mettre en œuvre les engagements convenus à la réunion de haut niveau sur Haïti convoquée par la CARICOM à Kingston le 11 mars 2024.

8. Des milliers d'habitants de plusieurs quartiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince sont descendus dans la rue le 19 mars et le 2 avril pour protester contre l'apparente incapacité des autorités de transition à prendre des mesures tangibles pour mettre fin à la violence des gangs. Le 3 avril, un an après la signature de l'Accord politique pour une transition pacifique et ordonnée, M. Jean s'est adressé à la nation et a annoncé une série de mesures visant à renforcer la sécurité, y compris un budget révisé permettant de doter les forces de sécurité nationales de ressources supplémentaires.

Faits nouveaux liés aux préparatifs électoraux

9. Entre le 23 janvier et le 11 février, avec le soutien du BINUH, le comité de pilotage de la Conférence nationale a organisé des consultations dans les 10 départements du pays et avec des groupes de la diaspora sur l'étendue des pouvoirs présidentiels, la structure des pouvoirs exécutif et législatif, et le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption. Le comité de pilotage a recueilli les points de vue de divers secteurs de la société, notamment des organisations de la société

civile, des partis politiques, des groupes de jeunes et de femmes, ainsi que des universités. Ce travail s'est conclu par une consultation nationale réunie pour élaborer un projet révisé de constitution devant être présenté aux autorités nationales. Au total, 46 délégués (dont 33 femmes) issus des départements du pays ont participé à la consultation, qui s'est tenue au Cap-Haïtien le 2 mars.

10. Le 31 janvier, un nouveau Directeur exécutif du Conseil électoral provisoire a été nommé. Le 27 février, le Ministre chargé des questions électorales et constitutionnelles a installé une équipe spéciale nationale sur les élections qui réunit, sous la direction du Conseil électoral provisoire, la Primature, l'Office national d'identification, la Police nationale d'Haïti et les partenaires des Nations Unies.

11. Le Conseil électoral provisoire a nommé 22 membres à 11 bureaux électoraux départementaux et 453 membres à 151 bureaux communaux (dont 30 % de femmes). Un stock de matériel électoral non sensible acheté en 2021, d'une valeur de quelque 3 millions de dollars, a été retrouvé intact et jugé utilisable pour le référendum à venir.

12. Le 12 mars, le Conseil électoral provisoire a soumis un projet de décret sur le référendum pour promulgation par l'exécutif. Ce projet de décret prévoit des mesures spéciales pour faciliter le vote des personnes déplacées à l'intérieur du pays et celui des Haïtiennes et Haïtiens vivant à l'étranger. Dans un entretien accordé aux médias le 18 mars, les autorités électorales ont indiqué que les problèmes de sécurité rendaient difficile la tenue d'un référendum en mai comme annoncé précédemment. Les 24 et 25 mars, le Conseil a lancé une série de consultations sectorielles à Port-au-Prince avec plus de 70 organisations de la société civile et acteurs politiques pour présenter et examiner les préparatifs de la consultation référendaire et des élections générales. Le 28 mars, le BINUH a soutenu l'organisation d'un forum de la société civile à Port-au-Prince ayant rassemblé 60 délégués de la jeunesse (dont 28 femmes) afin d'évaluer la mise en œuvre d'actions stratégiques visant à assurer la participation effective des femmes et des jeunes à la transition.

III. Sécurité, état de droit et droits humains

Violence armée

13. Une nette augmentation de la violence a été signalée pendant la période allant de décembre 2024 à février 2025 (voir annexe). Le BINUH a recensé 2 660 victimes d'homicides volontaires (dont 323 femmes, 19 filles et 55 garçons), chiffre qui représente une hausse de 41,3 % par rapport aux 1 883 victimes de la période allant de septembre à novembre 2024. Le nombre de victimes d'enlèvement s'est élevé à 400 (dont 118 femmes, 17 filles et 10 garçons), contre 447 au cours de la période précédente.

14. Fin janvier, la commune de Kenscoff (département de l'Ouest), située sur les hauteurs de Pétionville et contrôlant une route qui était jusqu'à présent relativement sûre vers le sud du pays, est devenue un foyer de violence après que les gangs ont infiltré la région. Le 27 janvier, une centaine d'individus armés ont orchestré des attaques coordonnées contre six communautés différentes. Les unités de police spécialisées déployées avec le soutien des Forces armées d'Haïti et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité ont réussi à repousser les premières attaques des bandes mais ne sont pas parvenues à mettre un terme aux agressions violentes au cours des trois semaines suivantes. Entre le 27 janvier et le 27 mars, le BINUH a recensé 190 propriétés incendiées, avec au moins 262 personnes tuées (115 membres de la population et 147 membres de gangs) et 66 autres blessées (59 membres de la population et 7 membres de gangs). Quatre membres des forces de sécurité ont été tués et quatre autres blessés.

15. Des attaques similaires ont été signalées à Léogane (département de l'Ouest), Mirebalais et Saut-d'Eau (département du Centre), signe que les gangs cherchent à étendre leur emprise au-delà de la capitale. À Léogane, les fusillades ont fait au moins 112 morts (99 hommes, 11 femmes et 2 garçons) et 14 blessés (12 hommes, 1 femme et 1 fille). Des gangs ont incendié un véhicule blindé de la police dans le quartier voisin de Gressier, et un enfant a été tué dans le quartier de La Colline (département de l'Ouest), où deux membres de gangs supposés ont été lynchés dans un incident distinct. À Mirebalais, des assaillants ont mis le feu à plusieurs propriétés et pris d'assaut des bâtiments privés et publics, y compris le poste de police du quartier. Au cours de l'assaut, ils ont libéré 516 détenus de la prison de Mirebalais. Au moins cinq personnes ont été tuées dans l'attaque, dont un prisonnier et deux religieuses.

16. À Port-au-Prince, les gangs ont mis le feu à de nombreux biens, notamment des écoles, des églises, des entreprises et des stations de radio et de télévision. Le 13 février, des bandes ont pillé du matériel médical essentiel à l'Hôpital de l'Université d'État, autrefois le plus grand hôpital public du pays, avant de mettre le feu aux locaux, causant la mort de deux journalistes et d'un policier. Le 11 février, un élève a été tué et un autre blessé par des balles perdues alors que tous deux étaient en classe. Des attaques lancées par des gangs à Delmas et Tabarre ont fait 72 morts (58 hommes, 11 femmes et 3 garçons) et 23 blessés (15 hommes et 8 femmes), dont 2 militaires haïtiens et 1 policier. En janvier, un gang a attaqué un véhicule consulaire muni de plaques diplomatiques à Tabarre, tuant une femme et blessant six passagers. Entre le 13 et le 16 mars, des bandes armées ont mené des attaques coordonnées contre Radio Télévision Caraïbes, Radio Mélodie FM et Télé Pluriel, trois grands médias de Port-au-Prince.

17. Le 18 janvier, malgré une présence renforcée de la police nationale et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité dans le département de l'Artibonite, les gangs ont tué 13 personnes (11 hommes et 2 femmes), blessé 4 hommes et incendié 6 résidences à Gros-Morne. Le 29 janvier, 11 agriculteurs (8 hommes et 3 femmes) ont été enlevés dans les quartiers de Laverdure et de Palmiste. Le 12 février, une bande a pris d'assaut le poste de police de Montrouis, tuant un policier et en blessant trois autres. Le 23 février, un policier kenyan appartenant à la Mission, est décédé lors d'un échange de tirs avec des gangs armés à Ségur-Savien. Ce policier était le premier décès enregistré par la Mission. Le 25 mars, la Mission a annoncé qu'un second policier kenyan, d'abord porté disparu, était mort à la suite d'une opération à Petite-Rivière de l'Artibonite.

Faits nouveaux liés à la police

18. Le 14 janvier, le Secrétaire d'État à la sécurité publique et ex-Directeur général de la Police nationale d'Haïti, Mario Andrésol, a été nommé pour superviser les opérations policières en cours et mettre en œuvre une stratégie de sécurité approuvée par le Conseil supérieur de la police nationale. Sa nomination a coïncidé avec des tensions signalées entre le Gouvernement et la direction de la Police nationale d'Haïti.

19. Le manque d'unités de police spécialisées dans la lutte contre les bandes, le défaut de matériel, les mauvaises conditions de travail et les ingérences politiques ont provoqué de fortes tensions. Le 24 février, un syndicat de police a organisé un sit-in devant la Primature pour réclamer davantage de moyens et exiger la fin des influences politiques. Sur fond de pression croissante de l'opinion publique, qui demande aux autorités de démontrer qu'elles luttent efficacement contre les gangs, le Premier Ministre, Alix Didier Fils-Aimé, a annoncé, le 1^{er} mars, qu'une nouvelle équipe spéciale de la police avait lancé des opérations antigang dans le quartier de Bas-Delmas. Le lendemain, les médias haïtiens ont rapporté que des drones capables de larguer des explosifs sur des cibles identifiées avaient été utilisés pour la première fois. La Police nationale a mené des opérations contre les bastions des gangs à Bas-

Delmas, à Village-de-Dieu, à Torcelle, à Bel-Air, à Tabarre et à Kenscoff dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et à Petite-Rivière de l'Artibonite.

20. Le 10 janvier, les 739 aspirants policiers (dont 213 femmes) de la trente-quatrième promotion ont obtenu leur diplôme, portant ainsi les effectifs de la police à 12 808 agents (dont 1 565 femmes), soit une diminution de 44 agents depuis le 1^{er} janvier. En janvier et février, 13 agents ont été tués et 13 autres blessés. Dans le cadre du programme conjoint 2022-2026 pour la professionnalisation de la police (dit « panier de financement »), cinq locaux de police sont en cours de remise en état dans les départements de l'Ouest et du Sud et cinq salles de classe sont en construction au Centre de rééducation des mineurs. Malgré les retards liés à la sécurité, 14,1 millions de dollars sur les 25 millions alloués (54,2 %) avaient été débloqués au 31 mars dans le cadre du programme conjoint. En février, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a livré 59 véhicules de police, et un donateur bilatéral une cargaison de fournitures essentielles, notamment des véhicules et des bulldozers. Au 31 mars, la Police nationale d'Haïti possédait 116 véhicules blindés, dont 17 n'étaient pas opérationnels et 18 avait été brûlés par les gangs.

21. Au cours de la période considérée, 702 personnes ont été tuées et 352 autres blessées lors d'opérations de lutte contre les bandes organisées, ce qui représente une hausse de 37 % par rapport à la période précédente. On estime que 79 % des victimes appartenaient à un gang, tandis que 21 % étaient de simples membres de la population. Selon certaines informations, des agents de la police nationale auraient exécuté sommairement 49 personnes soupçonnées d'appartenir à un gang qui n'étaient pas armées et ne participaient pas aux violences ainsi que des personnes incapables, au moment de leur arrestation, de présenter une pièce d'identité. Entre janvier et mars, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a ouvert 22 enquêtes contre 13 officiers, après avoir été saisie par un mécanisme d'échange d'informations entre l'Inspection générale, le BINUH et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Ces enquêtes comprennent neuf affaires de violations des droits humains ainsi que des cas d'exécutions extrajudiciaires mettant principalement en cause des unités de police spécialisées. Six enquêtes ouvertes antérieurement ont été menées à terme, à la suite de quoi il a été recommandé le renvoi de trois policiers et le placement de quatre autres en congé sans solde. En avril, ces recommandations n'avaient pas encore été suivies d'effet. Deux de ces dossiers ont été renvoyés devant les juridictions pénales.

22. Depuis son lancement en juin 2023, le travail de vérification des antécédents des policiers n'a guère progressé. Alors que les antécédents de 923 policiers et agents administratifs devaient être vérifiés, seulement six enquêtes sur les antécédents ont été menées. À la suite de l'approbation de la nouvelle directive générale sur l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, une équipe spéciale a été créée à l'échelle de l'ONU pour examiner les évaluations des risques effectuées par le BINUH et les organismes des Nations Unies qui apportent un appui aux forces de sécurité non onusiennes.

23. Le BINUH a continué de dispenser des conseils stratégiques aux directions de la police nationale en matière d'efficacité opérationnelle, de développement institutionnel et de collecte de renseignements. Même si la direction de la police nationale n'a pas pu participer à ces activités en raison de sa mobilisation directe dans les opérations en cours, le BINUH a eu des échanges hebdomadaires avec le Directeur général par intérim de la Police nationale et le commandant de la Mission multinationale d'appui à la sécurité.

24. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a fourni à la police des frontières 12 véhicules de patrouille et 19 motos ainsi qu'un ensemble de

matériel tactique composé de 325 paires de genouillères, de protège-tibias et de bottes. Un programme de formation de trois semaines pour la mise en place d'une unité de contrôle à Ouanaminthe (département du Nord-Est) a réuni des agents de la brigade de lutte contre le trafic de stupéfiants, de la police des frontières et des douanes. La formation a porté sur les cadres juridiques relatifs à la criminalité organisée transnationale, les techniques de profilage efficaces, les procédures d'inspection du fret et l'utilisation des scanners portatifs. Une formation similaire a été dispensée au port et à l'aéroport international de Cap-Haïtien en novembre.

Justice, impunité et corruption

25. Le 19 février, la Cour d'appel de Port-au-Prince a annulé les mandats de comparution émis contre trois membres du Conseil présidentiel de transition (Smith Augustin, Louis Gérard Gilles and Emmanuel Vertilaire), considérant que ces derniers, en leur qualité de conseillers-présidents, bénéficiaient de l'immunité et ne pouvaient donc pas être poursuivis devant les tribunaux de droit commun.

26. Le 16 janvier, M. Fils-Aimé s'est entretenu avec les membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour discuter de l'indépendance de la justice, de l'activité des tribunaux et de la mise en place de nouvelles juridictions. Le 14 mars, le Président du Conseil présidentiel de transition, M. Jean, a rencontré des membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour des discussions similaires. Un nouveau Secrétaire technique du Conseil supérieur a été nommé le 28 janvier, et le Ministre de la justice et de la sécurité publique a procédé à des changements à la tête des parquets, notamment à Port-au-Prince, à Croix-des-Bouquets, à Cap-Haïtien et à Jacmel.

27. À la suite d'une enquête menée par l'Unité de lutte contre la corruption, le Tribunal de première instance de Port-au-Prince a mis en examen un certain nombre de hauts fonctionnaires. Le 7 février, le Tribunal a ordonné que l'ancien directeur général de l'Office national d'assurance-vieillesse soit placé en détention pour abus de fonction. Cette décision est intervenue peu de temps après l'arrestation d'un ancien coordonnateur du programme national d'alimentation scolaire, poursuivi pour passation illégale de marchés et enrichissement illicite. Le 17 février, un mandat d'amener assorti d'une interdiction de voyager et d'un gel des avoirs a été émis à l'encontre d'un ex-ministre de la planification et de la coopération externe soupçonné de fausse déclaration de patrimoine et d'enrichissement illicite. En outre, l'Unité de lutte contre la corruption a délivré un mandat de comparution à l'encontre d'un ex-protecteur du citoyen dans le cadre d'une enquête sur des faits de passation illégale de marchés publics, d'abus de fonction, de détournement de biens publics.

28. Aucun progrès n'a été accompli dans les affaires particulièrement médiatisées, notamment les massacres de Grand Ravine, de Bel Air et de La Saline, ainsi que l'assassinat du bâtonnier de Port-au-Prince, Monferrier Dorval. Dans le dossier de l'assassinat du Président Jovenel Moïse, l'instruction s'est poursuivie devant la Cour d'appel de Port-au-Prince. En janvier, février et mars, un certain nombre de personnes inculpées, dont 17 anciens officiers de la police militaire colombienne, un ancien fonctionnaire du Ministère de la justice et d'anciens agents de sécurité, ont été cités à comparaître. En janvier, Prophane Victor, un ex-député, a été arrêté à Port-au-Prince pour des faits d'association de malfaiteurs, de meurtre, de complicité de meurtre et de trafic d'armes et de munitions. M. Victor a été inscrit le 27 septembre 2024 sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de sanctions tenue par le Comité des sanctions créé en application de la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité pour avoir armé des individus à Petite-Rivière-de-l'Artibonite afin d'influencer le résultat du scrutin de 2016, faits ayant conduit à la formation du gang Gran Grif.

29. Avec le soutien de l'ONU, l'Unité de lutte contre la corruption et le Centre de formation et de perfectionnement des agents de la fonction publique ont organisé une formation de deux jours à Port-au-Prince sur l'intégrité dans le secteur public à l'intention de 99 participants (dont 28 femmes), fourni une formation numérique à 67 membres de l'équipe spéciale de lutte contre la corruption (dont 19 femmes) et accueilli une conférence sur la gouvernance et les conséquences de la corruption sur le genre à l'intention de 113 participants (dont 28 femmes). En mars, le BINUH et le HCDH ont organisé une session de deux jours de formation des formateurs sur l'audit social à l'intention de 26 participants (dont 9 femmes) de huit bureaux départementaux de l'Office de la protection du citoyen et de l'Unité de lutte contre la corruption. Après l'installation du comité chargé d'élaborer la stratégie nationale de lutte contre la corruption le 18 février, le BINUH a soutenu une session de travail du comité en vue de renforcer le cadre de lutte contre la corruption en Haïti.

30. Dans une déclaration publiée le 10 mars, Le Président du Conseil présidentiel de transition, M. Voltaire, a demandé que tous ceux qui participent à la violence des gangs ou qui la soutiennent répondent de leurs actes. Il a par ailleurs chargé le Premier Ministre de rassembler et d'examiner toutes les preuves disponibles à l'encontre des personnes faisant l'objet de sanctions onusiennes et bilatérales en raison de leur rôle supposé dans la déstabilisation du pays. Le 23 février, le Premier-Ministre a déclaré sur les réseaux sociaux qu'« Haïti a[vait] besoin de développement économique et de sécurité, pas de corruption et de copinage ».

31. Avec le concours du BINUH, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé le projet de juridiction modèle sur les violences fondées sur le genre au Cap-Haïtien le 13 mars. La manifestation de lancement a réuni 92 participants. Par ailleurs, le PNUD a apporté un appui logistique pour la formation des greffiers à l'École de la magistrature du 17 au 21 mars à l'intention de 15 participants. Par une directive publiée le 25 février dans le prolongement d'une visite conjointe du BINUH et du HCDH dans les juridictions des Cayes (département du Sud) et de Jérémie (département de la Grand-Anse), le Ministère de la justice a demandé aux commissaires du Gouvernement des 18 juridictions du pays d'effectuer des visites hebdomadaires dans les prisons et les commissariats de police afin de réduire la détention préventive et de faire remonter leurs constatations au Ministère.

Administration pénitentiaire

32. Les opérations de sécurité dans les prisons pâtissent gravement de l'attrition croissante du personnel. On compte 716 gardiens de prison dans les 14 prisons en activité, avec un ratio de 11 prisonniers par gardien. En collaboration avec l'administration pénitentiaire, le BINUH recherche activement des solutions pour remédier à la grave surpopulation chronique et étudie la possibilité d'ouvrir une nouvelle prison de haute sécurité et de remettre en état un établissement pour femmes. Au 2 avril, la population carcérale s'élevait à 7 045 détenus (dont 403 femmes, 223 garçons et 21 filles). Sur ce total, 5 809 (82 %) sont des prévenus en détention provisoire prolongée et 1 236 des condamnés. Le taux d'occupation s'élève à 281 %, ce qui représente une surface moyenne de 0,34 mètres carrés par détenu.

33. En février, les autorités nationales ont décentralisé les opérations d'approvisionnement en nourriture, laissant aux directeurs de prison départementaux une plus grande autonomie pour assurer les livraisons en temps voulu. À la prison des Cayes, une organisation non gouvernementale a lancé en février un projet d'un mois visant à améliorer la nutrition des détenus en leur fournissant des produits frais. Il en a résulté une baisse de la mortalité carcérale : 20 décès enregistrés entre janvier et mars contre 29 au cours de la même période en 2024.

34. Le 31 mars, une attaque de grande envergure menée par des gangs à Mirebalais (département du Centre) a favorisé l'évasion de 516 prisonniers. Parmi les évadés se trouvaient 451 prévenus en détention provisoire (dont 27 femmes et 14 garçons) et 65 condamnés (dont 1 femme et 1 garçon). Selon l'administration pénitentiaire, aucun blessé ou mort parmi le personnel de la prison n'a été à déplorer, mais un prisonnier est décédé au cours de l'évasion, tandis que certaines cellules et certains bureaux de la prison ont été incendiés par les gangs.

35. Le système pénitentiaire haïtien dépend fortement de l'aide internationale pour ce qui est des soins de santé, de l'approvisionnement en nourriture, de la réinsertion sociale, de la reconstruction, de la formation du personnel et de l'équipement. L'administration pénitentiaire s'efforce actuellement de combler les déficits de financement.

Lutte contre la violence de proximité

36. Avec le soutien du BINUH, l'équipe spéciale interinstitutionnelle sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence de proximité a tenu sa trente-deuxième session plénière le 23 janvier, laquelle a rassemblé 73 participants (dont 20 femmes). Les discussions ont porté sur la violence des gangs, les meilleures pratiques internationales et les enseignements tirés, ainsi que sur le développement d'outils de cartographie et de systèmes d'information. Une stratégie de pédagogie de la paix est en cours d'élaboration sur la base d'un échange d'expériences avec un établissement universitaire colombien.

37. Le projet de loi sur les armes et les munitions, qui vise à harmoniser les normes régionales et internationales et a été préparé avec le soutien du BINUH, est toujours en cours d'examen par le Gouvernement, alors que, selon certaines informations, des brigades de vigilance ou des groupes dits d'« autodéfense » utiliseraient des armes à feu illégales de gros calibre et des armes improvisées.

38. Le 21 février, les autorités nationales ont nommé sept nouveaux membres à la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion. Le 7 mars, lors de son investiture, le nouveau Président du Conseil présidentiel de transition a réaffirmé qu'il était important de renforcer la Commission. Le 10 mars, il a officiellement chargé la Commission de soutenir la réinsertion des enfants et des jeunes en conflit avec la loi.

39. Des organismes des Nations Unies et une organisation non gouvernementale internationale ont lancé un projet conjoint financé par le Fonds pour la consolidation de la paix qui intègre la paix et l'engagement civique dans les programmes scolaires élémentaires. Du 11 au 21 février, 70 spécialistes de l'éducation et acteurs de la société civile ont collaboré avec des experts des Nations Unies afin d'élaborer un programme de formation à l'éducation à la citoyenneté à l'intention des écoles publiques et privées et de doter les élèves des compétences et des connaissances nécessaires pour devenir des citoyens actifs et responsables.

Institutions nationales des droits humains et organisations de la société civile

40. Le BINUH et le HCDH ont aidé l'Office de la protection du citoyen à organiser un atelier sur l'amélioration de la coordination de l'action de protection en faveur des personnes déplacées vivant dans des sites improvisés dans tout Port-au-Prince. Y ont participé des représentants des sites de personnes déplacées, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des institutions de l'État. Avec le soutien technique et financier du BINUH et du HCDH, une table ronde et une conférence ont été organisées le 27 février et le 26 mars afin de renforcer le dialogue entre les forces de sécurité nationales et les organisations de défense des droits humains.

41. Le BINUH et le HCDH ont lancé une formation de trois mois à l'intention de 28 personnes (17 hommes et 11 femmes) issus de 24 organisations de la société civile et institutions de défense des droits humains destinée à renforcer la capacité des participants à constater les violations des droits humains, à enquêter sur de tels faits et à les signaler de manière efficace. Le BINUH et le HCDH, en collaboration avec deux organisations de la société civile haïtienne, ont lancé l'initiative des Clubs de la paix à l'intention de 495 élèves (238 garçons et 257 filles) de 18 lycées dans 8 des 10 départements du pays. Cette initiative, qui vise à donner aux élèves les moyens de lutter contre la violence par les droits humains, se poursuivra tout au long de l'année scolaire 2025.

42. En mars, l'expert désigné sur la situation des droits humains en Haïti s'est rendu à Port-au-Prince pour rencontrer les autorités, des représentants de la société civile et des victimes d'atteintes et pour visiter un centre de détention pour mineurs. Durant sa visite, il a souligné son inquiétude face à la détérioration rapide de la situation des droits humains et appelé les autorités haïtiennes à être guidées par les principes d'unité et de solidarité et à lutter contre la corruption et l'impunité. Il a également exhorté la communauté internationale à agir sans délai et à mettre en œuvre les engagements qu'elle a pris, notamment en ce qui concerne le régime de sanctions et l'embargo sur les armes.

IV. Coordination avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité

43. En janvier et février, la Mission multinationale d'appui à la sécurité a reçu du matériel supplémentaire, notamment trois hélicoptères, une équipe d'évacuation sanitaire aérienne en provenance d'El Salvador, ainsi que des véhicules blindés et du personnel en provenance d'El Salvador, du Guatemala et du Kenya, ce qui a porté les effectifs à 998 agents (40 % de l'effectif prévu de 2 500 personnes).

44. Le mécanisme de plainte et de signalement de la Mission, élaboré avec le soutien du HCDH, a été mis en place en janvier 2025. Les instructions permanentes du mécanisme décrivent les protocoles, les procédures, les attributions et les responsabilités relatifs à la réception, au traitement et à l'instruction des plaintes pour faute et autres allégations. En janvier, 28 points focaux de la société civile (17 hommes et 11 femmes) ont été formés au mécanisme de plainte et de signalement. Le HCDH a également apporté un soutien technique à la Mission multinationale d'appui à la sécurité en élaborant une directive générale sur la gestion d'une commission d'enquête, définissant les procédures relatives à la conduite de missions d'établissement des faits et précisant les mesures administratives et disciplinaires appropriées.

45. Entre janvier et mars 2025, une équipe des Nations Unies a animé trois séances de formation en cours de mission, auxquelles ont participé 144 membres du personnel de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (dont 13 femmes) d'El Salvador, du Guatemala et du Kenya, sur le respect des droits humains, l'usage de la force, la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le traitement des enfants associés aux gangs et les principes humanitaires.

46. Dans le cadre de leur mandat de surveillance et d'enquête en matière de droits humains, le BINUH, en coopération avec le HCDH, a suivi 16 opérations antigang menées par les forces de sécurité avec le soutien de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Les conclusions de ce suivi ont été partagées et examinées avec les responsables de la Mission dans le cadre d'un mécanisme d'examen établi entre le HCDH et la Mission.

V. Femmes et paix et sécurité

47. Dans le cadre de son travail de défense des besoins des femmes et des filles, le BINUH a présenté un exposé au Comité permanent interorganisations, dans lequel il a souligné que la montée des violences sexuelles et fondées sur le genre était exacerbée par la violence des gangs, l'instabilité politique et l'insuffisance des services de l'État. Le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires et le HCDH ont fait un exposé au groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur la protection des civils, dans lequel ils ont indiqué que les bandes armées utilisaient la violence sexuelle comme outil de terreur, de contrôle et d'intimidation.

48. D'octobre 2024 à février 2025, 347 incidents touchant 379 survivantes et survivants (315 femmes, 63 filles et 1 homme) ont été recensés dans le cadre des dispositifs de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles. Les deux principales atteintes étaient le viol collectif (61 %) et le viol (34 %). La forte augmentation du nombre de viols collectifs enregistrés, en hausse de 21 % par rapport à la période précédente, témoigne à la fois de la montée de la violence des gangs et de l'amélioration de la coordination et du partage d'informations entre les acteurs et les partenaires des Nations Unies. En janvier et février, les acteurs humanitaires ont signalé 1 263 cas de violence sexuelle et fondée sur le genre. Les viols représentent 52 % des cas, les femmes et les filles étant les plus touchées (91 %).

49. L'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires ont continué à soutenir les survivantes et survivants en leur offrant des refuges, des abris, des soins médicaux et des produits de première nécessité. Entre janvier et mars, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes ont procédé à une cartographie des prestataires de services s'occupant de violence sexuelle et fondée sur le genre afin d'améliorer le travail d'orientation. Cinq séances de sensibilisation aux droits des femmes et des cliniques mobiles ont été organisées par l'Organisation internationale pour les migrations à l'intention des survivantes et survivants dans les communautés d'accueil et les sites de déplacés. Selon une étude menée en février, plus de 750 000 personnes dans le besoin (dont 70 % de femmes et de filles) sont privées de services aux survivantes et survivants de la violence sexuelle et fondée sur le genre en raison de la diminution des financements internationaux.

50. Le BINUH et le HCDH ont continué de travailler directement avec la police nationale pour améliorer les enquêtes et les poursuites en matière de violences sexuelles. Le BINUH, le HCDH et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont élaboré un guide, disponible en français et en créole, et mis au point une stratégie de communication, élaborée avec la police nationale, dans le but d'informer le public et d'encourager le signalement des violences sexuelles. En février, un spécialiste de la traite des êtres humains de l'ONUDC a été déployé pour renforcer les capacités de la police et de la justice. En janvier et février, les juges d'instruction de 11 juridictions ont instruit 114 affaires de viol, dont 39 ont été renvoyées au parquet compétent et 1 au Tribunal pour enfants.

51. Le BINUH, le PNUD et l'Université de Quisqueya ont formé 85 femmes à la consolidation de la paix et apporté un soutien psychologique à 95 survivantes et survivants. Au total, l'initiative a bénéficié à 860 personnes, dont 100 responsables locaux, permis à 600 résidentes et résidents de participer à la prévention de la violence et à 600 enfants de bénéficier d'une prise en charge psychologique. En février, le BINUH a participé à une conférence organisée par des organisations locales pour promouvoir l'inclusion des groupes marginalisés.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

52. Les perspectives de reprise économique en Haïti en 2025 restent limitées par la persistance de l'insécurité, qui continue de perturber les chaînes d'approvisionnement dans tout le pays, d'affaiblir la logistique et de freiner l'activité économique. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes estime que le produit intérieur brut se contractera de 0,5 % en 2025, tandis que The Economist Intelligence Unit prévoit une baisse plus importante de 2 %. Même si les données n'ont pas été actualisées depuis mai 2024, les effets cumulés de la crise économique et sécuritaire sur les commerçantes communément appelées Madan Sara devraient rester importants. Malgré ces difficultés, les exportations haïtiennes de cacao, qui ont atteint 25 millions de tonnes en 2024, devraient légèrement augmenter en 2025. Ces exportations ont bénéficié à 3 000 producteurs certifiés commerce équitable et soutenu un segment essentiel des moyens de subsistance ruraux.

53. Les révisions du budget national 2024-2025 sont en cours de finalisation. Si les autorités ont annoncé une augmentation des dépenses de police, environ 40 % du budget devrait rester alloué aux groupes vulnérables, tels que les personnes déplacées et les personnes expulsées. Le budget devrait également prévoir une hausse de l'enveloppe destinée aux salaires des enseignants. Dans son rapport sur le diagnostic de gouvernance, le Fonds monétaire international (FMI) attire l'attention sur des faiblesses systémiques de gouvernance, en particulier dans le contrôle du secteur financier et la gouvernance des finances publiques. La corruption dans l'administration douanière fait partie des grands sujets de préoccupation. Selon le FMI, il existe une différence de 50 % entre la valeur des biens exportés de la République dominicaine vers Haïti et la valeur déclarée des biens importés par Haïti depuis la République dominicaine.

54. Le 5 mars, le Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale a approuvé un nouveau partenariat stratégique pour Haïti, qui prévoit un plan de 320 millions de dollars des États-Unis pour la période 2025-2029 destiné à jeter les bases d'une reprise économique et sociale. Les investissements se concentreront sur les zones de grande pauvreté où l'accès aux services de base est limité. Le Conseil des administrateurs a également approuvé une subvention de 60 millions de dollars destinée à renforcer la gestion des finances publiques. Dans le cadre du plan de partenariat stratégique, la Société financière internationale devrait contribuer à la mise en place d'un environnement favorable aux entreprises et à la promotion de l'inclusion économique.

55. Les partenaires intensifient la coordination des préparatifs en vue des efforts de redressement. S'appuyant sur la méthodologie interactive mise au point dans le cadre de l'évaluation rapide de l'impact de la crise 2021-2024, la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et la Banque mondiale apportent un soutien technique à l'élaboration d'un plan de réponse à moyen et à long terme. Ce travail vise à établir des passerelles grâce à l'élaboration d'un cadre global de relance économique dans le contexte du rapport national sur le développement humain du PNUD. Le PNUD a déployé 40 experts pour soutenir diverses structures gouvernementales, tandis que l'Organisation internationale du Travail (OIT) fournit une expertise technique pour appuyer l'élaboration de lignes directrices relatives aux programmes à forte intensité d'emploi alignées sur les normes de travail décent.

56. Malgré les incertitudes qui prévalent, le programme « Better Work » en Haïti, mis en œuvre par l'OIT et la Société financière internationale, continue de renforcer le secteur de l'habillement et d'améliorer les conditions de travail et les droits des travailleurs. Plus de 1 700 travailleurs déplacés ont reçu un million de dollars

d'indemnités de licenciement, une aide financière essentielle. En outre, dans le cadre du programme, une politique sectorielle en matière de violence et de harcèlement fondés sur le genre a été mise en place et 1 713 travailleurs ont été formés aux droits du travail et aux questions liées à l'égalité des sexes. Des efforts de lobbying sont en cours auprès du Congrès des États-Unis d'Amérique en faveur du renouvellement du *Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement Act* et du *Haiti Economic Lift Program Act* afin de soutenir l'emploi dans le secteur textile haïtien par l'extension des préférences commerciales susceptibles de favoriser l'importation aux États-Unis de textiles et de vêtements fabriqués en Haïti en franchise de droits, compte tenu de l'évolution de la structure du commerce mondial.

57. La stratégie en faveur de l'égalité des genres pour Haïti du PNUD a été finalisée et un forum sur le leadership des femmes a réuni plus de 800 acteurs du changement. Dans une déclaration publiée à l'issue du forum, les participants ont appelé à une parité hommes-femmes parfaite au gouvernement, un objectif supérieur au quota constitutionnel existant de 30 % de femmes dans la fonction publique. De même, conscient du rôle que joue la jeunesse dans le redressement d'Haïti, l'édition 2025 du Kenari Annual Summit a rassemblé près de 1 000 jeunes leaders pour discuter de la transformation numérique et économique, en se concentrant sur les technologies financières (fintech), l'inclusion financière et l'entrepreneuriat.

Protection sociale et sécurité alimentaire

58. Selon les estimations de l'OIM, rien qu'en février 2025, Haïti a accueilli 18 500 personnes expulsées de la République dominicaine, tandis que le pays comptait toujours 1 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les conséquences des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de la fragilisation du secteur agricole devraient se ressentir dans la prochaine évaluation de la sécurité alimentaire menée par l'initiative du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Les estimations préliminaires pour la période de mars à juin 2025 montrent que 48 % de la population restera en situation d'insécurité alimentaire et que près de 6 000 personnes, principalement dans des camps de déplacés, se trouveront encore en phase 5 (catastrophe). Dans tout le pays, la moitié des ménages dirigés par des femmes se trouvent en phase 3 (insécurité alimentaire aiguë) et doivent s'endetter pour survivre. Dans ce contexte, le projet PROFIT de l'OIT et du Programme alimentaire mondial (PAM) soutient les chaînes de valeur du cacao et du fruit à pain. Dans le cadre de ce projet, 7 000 petits exploitants agricoles (dont 43 % de femmes) ont été géoréférencés et un soutien a été apporté à un réseau de 64 mutuelles de solidarités où chaque membre contribue à un fonds commun.

59. En raison de l'insécurité prolongée qui frappe le pays, 39 % des établissements de santé de Port-au-Prince restent fermés, ce qui limite considérablement l'accès aux soins médicaux, en particulier pour les groupes vulnérables. Le secteur de l'éducation continue d'être gravement touché par la montée des violences. Au 31 janvier 2025, 959 écoles étaient fermées dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. Ces fermetures touchent 163 000 élèves et 4 529 enseignants. Par rapport à juillet 2024, le nombre d'écoles fermées a augmenté de 40 et celui des élèves et des enseignants touchés a enregistré une hausse de respectivement 7 000 et 212. En janvier également, les groupes armés ont détruit 47 écoles dans le département de l'Ouest, un nombre qui s'ajoute aux 233 écoles détruites en 2024. Ce sont près de 56 000 élèves qui sont ainsi privés d'éducation. Les efforts déployés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires pour remettre les écoles en état demeurent sous-financés.

60. L'intensification des actions menées par l'OIT et le PAM dans le triple domaine de l'action l'humanitaire, du développement et de la paix ont permis d'augmenter les volumes de farine de fruits à pain produite pour les repas scolaires. De son côté,

l'UNOPS travaille à réhabiliter 50 hectares de terres agricoles, créant 6 000 journées de travail, notamment en employant 1 500 personnes localement (dont 55 % de femmes). Il met également en œuvre des projets d'infrastructure dans les départements de l'Artibonite et du Centre.

61. Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'ONU met en œuvre, au moyen d'une série d'ateliers financés par l'Union européenne, une initiative de renforcement des capacités pour la Direction générale de la protection civile. Cette initiative prévoit notamment une formation de formateurs afin d'aligner l'assistance apportée par la Direction générale sur les normes de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'améliorer la protection des personnes déplacées vivant dans des sites de déplacés internes.

VII. Besoins humanitaires et accès aux services de base

62. Le plan de réponse aux besoins humanitaires 2025 a été lancé le 25 février. D'un montant de 908 millions de dollars, ce plan vise à apporter une aide vitale, une protection et un soutien aux moyens de subsistance à 3,9 millions de personnes en situation de vulnérabilité. On estime que 3 millions de personnes ont reçu une forme d'assistance dans le cadre du plan de réponse aux besoins humanitaires 2024. L'assistance a été loin d'être suffisante pour répondre aux besoins. À la fin de 2024, seuls 296 millions de dollars (44 %) sur le montant total requis pour le plan 2024 avaient été obtenus, ce qui a limité la fourniture de l'aide dans un contexte de dégradation des conditions de sécurité et d'augmentation des coûts opérationnels.

63. Haïti fait aujourd'hui face à une crise de déplacement sans précédent. En janvier 2025, plus d'un million de personnes étaient déplacées, soit trois fois plus qu'en 2024. À Port-au-Prince, les déplacements ont augmenté de 87 % : 43 % des personnes déplacées dans la capitale se sont réfugiées dans des écoles, tandis que 33 % se trouvent dans des espaces en plein air, exposés aux risques en matière de protection et aux conditions météorologiques extrêmes. Ailleurs que dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, 99 % des personnes déplacées résident dans des communautés d'accueil.

64. Les sites de déplacement présentent des risques accrus de violence fondée sur le genre en raison du manque d'éclairage, de l'éloignement des points d'eau et de l'absence d'infrastructures adaptées aux besoins des femmes. Les efforts de lutte contre la violence fondée sur le genre restent gravement sous-financés. Seuls 24,5 % des fonds demandés à cette fin ont été reçus en 2024, ce qui limite l'accès aux services essentiels et aux mécanismes d'orientation. En 2024, 6 488 faits de violence fondée sur le genre (dont 64 % de faits de violences sexuelles) ont été signalés. En décembre 2024, 33 151 personnes avaient reçu une assistance liée à la violence fondée sur le genre. Les interventions se sont concentrées sur la prévention, l'atténuation des risques et la fourniture de services (soins médicaux, soutien psychosocial, abris temporaires). En outre, 117 personnes vulnérables ont reçu des kits de réinsertion socioéconomique ou éducative, 50 personnes des transferts d'argent et 73 enfants des kits dignité. Des campagnes de sensibilisation à la violence sexiste et à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ont touché plus de 7 000 personnes.

65. La détérioration des conditions humanitaires a entraîné une augmentation des foyers de choléra, en particulier à Saint-Michel de l'Attalaye et à Dessalines (département de l'Artibonite) et la résurgence de cas à Cité-Soleil et dans d'autres zones affectées du département de l'Ouest. Ces flambées épidémiques ont été aggravées par les intempéries et les graves inondations qui ont frappé huit départements. Dans le cadre des mesures prises face à cette situation, 699 950

personnes ont eu accès à de l'eau potable, 204 788 ont bénéficié de services d'assainissement et 209 943 ont reçu des kits d'hygiène et de prévention du choléra et participé à des séances de sensibilisation à l'hygiène. En outre, l'Organisation panaméricaine de la Santé a soutenu des campagnes de vaccination contre le choléra dans le département de l'Artibonite entre le 16 et le 22 décembre 2024 et entre le 12 et le 18 février 2025 au profit de 227 536 personnes au total.

66. Plus de 118 000 enfants ont bénéficié d'un soutien psychosocial et d'activités de santé mentale en 2024, tandis que 445 enfants non accompagnés et séparés ont fait l'objet d'une prise en charge alternative ou été réunis avec leur famille, ce qui porte le total à 2 253 enfants. Grâce à la gestion de cas, 218 enfants ont bénéficié de services de soutien complets, tandis que 30 enfants anciennement associés à des groupes armés ont continué à recevoir une assistance psychosociale dans l'attente de leur réinsertion. Les campagnes de sensibilisation à la protection des enfants dans les situations d'urgence, y compris la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés, ont touché 142 023 personnes en 2024.

67. En février, l'UNICEF a organisé un atelier sur la prévention du recrutement et la réinsertion des enfants associés à des groupes armés. Si l'on ne dispose pas de chiffres précis sur la traite et l'exploitation des enfants par des gangs en raison de l'insécurité et d'autres difficultés empêchant la collecte de données, l'Institut du bien-être social et de recherches a continué de tirer la sonnette d'alarme sur cette question, notamment sur la vulnérabilité des enfants concernés et sur l'absence de mesures d'intervention adéquates.

68. Malgré la détérioration des conditions de sécurité, le système de surveillance et d'information concernant l'accès humanitaire a recensé une baisse des incidents violents liés à l'acheminement de l'aide alimentaire, avec 172 cas en janvier et février 2025 (contre 257 en janvier et février 2024). Cette diminution semble indiquer que le dialogue coordonné fondé sur les principes humanitaires avec toutes les parties prenantes a utilement contribué à assurer l'accès à la population dans le besoin à travers le pays.

69. En interrompant les vols commerciaux et en isolant davantage les populations touchées, la fermeture de l'aéroport de Port-au-Prince le 11 novembre a pesé sur les opérations humanitaires. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies a repris ses activités le 20 novembre, devenant ainsi le seul fournisseur de transport aérien pour le personnel humanitaire et l'aide vitale. Pour maintenir ces opérations aériennes critiques au-delà de la mi-mai, le PAM a d'urgence besoin de 7 millions de dollars. Sans ce financement, les opérations du Service aérien d'aide humanitaire risquent d'être interrompues, ce qui compromettrait l'acheminement de l'aide et du personnel en temps voulu, alors que les besoins humanitaires ne cessent d'augmenter.

VIII. Situation opérationnelle

70. Les vols commerciaux à l'aéroport international de Port-au-Prince restent suspendus à la suite de l'interdiction décrétée par la Federal Aviation Administration des États-Unis. Cette interdiction des vols continue de limiter les déplacements du personnel du BINUH à destination et en provenance de Port-au-Prince. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies assure certains mouvements de personnel entre Cap-Haïtien et Port-au-Prince mais devra continuer à obtenir un financement volontaire pour poursuivre ses opérations. Compte tenu de l'évaluation de la capacité d'extraction par voie aérienne et des moyens de sécurité disponibles, l'empreinte des Nations Unies à Port-au-Prince a été réduite à un plafond de 133 personnes. Dans le cadre de ce plafond, le BINUH dispose d'une équipe restreinte de 17 personnes

recrutées sur le plan international et de 42 personnes recrutées sur le plan national sur le terrain, tandis que d'autres personnes travaillent à distance.

71. La violence des gangs continue de perturber les services essentiels dont dépend le BINUH. La capacité de la Police nationale à assurer la sécurité du personnel du Bureau est mise à rude épreuve. Le 18 décembre, l'un des deux derniers hôpitaux de niveau 2 utilisés par le Bureau dans la capitale a été pillé et incendié, ce qui a entraîné sa fermeture pour une durée indéterminée. Les autres hôpitaux restent encerclés par les barrages routiers érigés par les groupes dits d'« autodéfense ». En conséquence, le soutien médical dont dispose le Bureau se limite à un seul médecin recruté sur le plan international, qui alterne avec une infirmière recrutée sur le plan international et un médecin du programme des Volontaires des Nations Unies à l'infirmierie de niveau 1 du Bureau.

72. Le renforcement de la sécurité et du soutien logistique nécessaire pour faciliter le retour de tout le personnel international du BINUH dans sa zone opérationnelle sont en cours d'examen en vue de permettre au personnel de mettre en œuvre le mandat du Bureau en toute sécurité dans un environnement opérationnel de plus en plus hostile. Sans ce renforcement de la sécurité et de l'appui logistique, il est peu probable que le Bureau soit en mesure d'accroître sa présence actuelle.

IX. Exploitation et atteintes sexuelles

73. Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ni aucune demande de reconnaissance de paternité ou de pension alimentaire, concernant des membres de son personnel ou d'une mission précédente.

X. Observations

74. Je suis extrêmement préoccupé par l'emprise des gangs sur Port-au-Prince. Les bandes exploitent l'incertitude politique actuelle, érodent l'autorité de l'État et profitent du trafic d'armes. Les craintes d'un effondrement imminent de la présence de l'État à Port-au-Prince sont réelles, alors que les gangs accentuent la pression sur les zones de la capitale qui sont encore considérées comme sûres. Malgré tous ses efforts, la Police nationale n'a pas réussi à contenir l'expansion des gangs. Un soutien international supplémentaire aux opérations de police, qui se sont poursuivies avec le soutien de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, est nécessaire immédiatement pour permettre à la Police nationale d'empêcher la capitale de se rapprocher du bord du gouffre. Sans une aide supplémentaire de la communauté internationale en matière de sécurité, les perspectives sont sombres. Il est certain que les conséquences à long terme d'une érosion continue de l'autorité de l'État seront catastrophiques.

75. Il reste moins d'un an pour mettre en œuvre la feuille de route pour la restauration des institutions démocratiques et l'organisation d'élections qui doit permettre un transfert du pouvoir aux représentants élus d'ici au 7 février 2026. Les perspectives d'installation d'un nouveau président selon le calendrier convenu s'éloignent de plus en plus en raison de l'influence croissante des gangs, des attaques violentes contre la population et des retards dans la prise des décisions politiques. Je salue la détermination du Conseil présidentiel de transition à restaurer les institutions démocratiques. Les élections sont la clé pour mettre fin à cette transition politique prolongée. Cependant, sans amélioration notable des conditions de sécurité, aucune assistance électorale internationale ne sera suffisante pour permettre la tenue du référendum constitutionnel et des élections générales en 2025. J'appelle les autorités

et les parties prenantes à collaborer de manière constructive et sans délai afin de respecter les engagements pris par les parties prenantes il y a un an.

76. La Police nationale poursuit ses opérations dans la mesure de ses capacités, dans un contexte d'instabilité généralisée, qui érode l'autorité de l'État, et de spirale effrénée de violences. Il est nécessaire de protéger l'institution policière de toute ingérence politique. La Police nationale reste en sous-effectif et mal équipée. Le financement des forces de sécurité nationales incombe au premier chef au Gouvernement d'Haïti. J'invite les autorités nationales à tout mettre en œuvre pour dégager les moyens budgétaires nécessaires pour permettre aux forces de police de faire face aux problèmes croissants de sécurité. En outre, une coordination efficace entre le secteur de la sécurité nationale et les partenaires est essentielle pour optimiser l'impact opérationnel des opérations antigang.

77. L'impunité généralisée pour les atrocités commises par les gangs persiste. Les autorités nationales doivent agir, avec le soutien de la communauté internationale, pour résoudre cette crise des droits humains et de la protection, qui touche de plein fouet les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Les victimes n'ont accès ni à la justice, ni aux services de base, ni à des soins médicaux et psychosociaux adéquats. Les violences sexuelles omniprésentes commises par les gangs sont utilisées pour semer la peur et contrôler les populations. Les auteurs de ces crimes odieux doivent en répondre devant la loi.

78. Parallèlement, les autorités haïtiennes doivent mettre en place des mesures plus strictes pour prévenir l'usage arbitraire, excessif ou aveugle de la force par la Police nationale d'Haïti et veiller à ce que l'action des forces de l'ordre soit conforme aux normes internationales en matière de droits humains.

79. La Mission multinationale d'appui à la sécurité a vu ses effectifs augmenter mais n'a pas encore atteint sa pleine capacité de déploiement. Je remercie le Kenya pour son action à la tête de la Mission et tous les autres États Membres qui ont fourni des moyens humains et financiers pour cette aide cruciale à Haïti. Telle qu'autorisée par le Conseil de sécurité, la Mission est à l'heure actuelle exclusivement financée par des contributions volontaires. Le montant annoncé et reçu par le fonds d'affectation spéciale pour la Mission s'élève à 110,9 millions de dollars. Ce chiffre est loin de ce dont la Mission a besoin pour accomplir son mandat. En réponse à la lettre de la Présidente du Conseil de sécurité en date 29 novembre 2024 (S/2024/868), dans laquelle les membres du Conseil m'ont prié de soumettre un bilan détaillé de la situation actuelle en Haïti et des efforts que continuent de déployer l'ONU et la communauté internationale en Haïti, j'ai proposé que l'ONU fournisse à la Mission un soutien logistique et opérationnel. Financé grâce à un modèle hybride de contributions statutaires aux opérations de maintien de la paix et de contributions volontaires, cet appui irait de pair avec un dispositif d'appui non légal limité et un renforcement des capacités de la Police nationale, ainsi qu'avec la création d'un groupe permanent d'États Membres contributeurs chargé de dégager des contributions volontaires et de fournir une orientation stratégique. Je me réjouis que la Communauté des Caraïbes soutienne ma proposition et souligne que le dispositif permettrait de fournir des moyens cruciaux en faveur d'une action immédiate et efficace visant à aider la Police nationale à combattre les gangs armés et à empêcher leur expansion territoriale.

80. Le renforcement des institutions et de l'état de droit est indispensable au rétablissement de la stabilité en Haïti. Il faut une chaîne pénale cohérente (police, justice et administration pénitentiaire) pour s'attaquer au fléau de la violence des gangs, à la prolifération des armes et aux causes profondes de la corruption et de l'impunité, d'une manière qui soit efficace et durable et permette d'amener les responsables à répondre de leurs actes. Je salue les efforts déployés par les autorités

nationales pour mettre en place des unités judiciaires spécialisées dans les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes graves, y compris les crimes liés aux gangs.

81. J'appelle les États Membres à faire bloc pour répondre aux besoins d'Haïti. La situation humanitaire en Haïti reste préoccupante et contribue aux mouvements de réfugiés dans toute la région. Des années de sous-financement de la réponse humanitaire, sur fond de besoins croissants et de montée des violences, ont érodé les mécanismes fondamentaux de survie et privé d'aide essentielle des millions d'Haïtiennes et d'Haïtiens. Le plan de réponse humanitaire étant financé à hauteur de seulement 5 %, j'appelle à une plus grande solidarité internationale avec Haïti.

82. Je remercie la Représentante spéciale et l'ensemble de l'équipe des Nations Unies pour leur dévouement dans ces circonstances extraordinaires.

Annexe

Figure 1
Victimes d'enlèvement, par sexe et par groupe d'âge

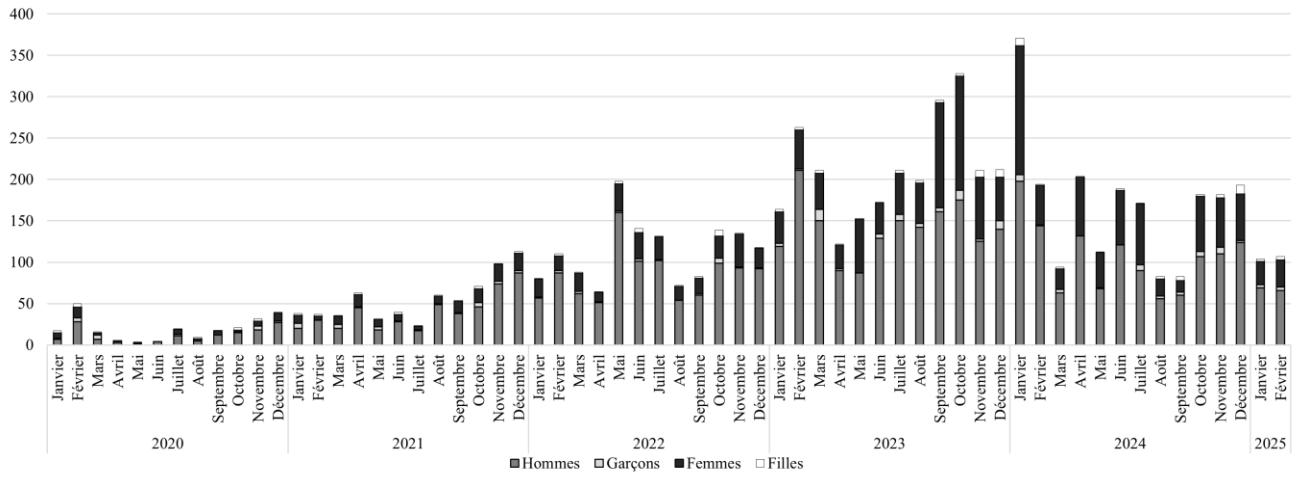


Figure 2
Homicides volontaires, par sexe et par groupe d'âge

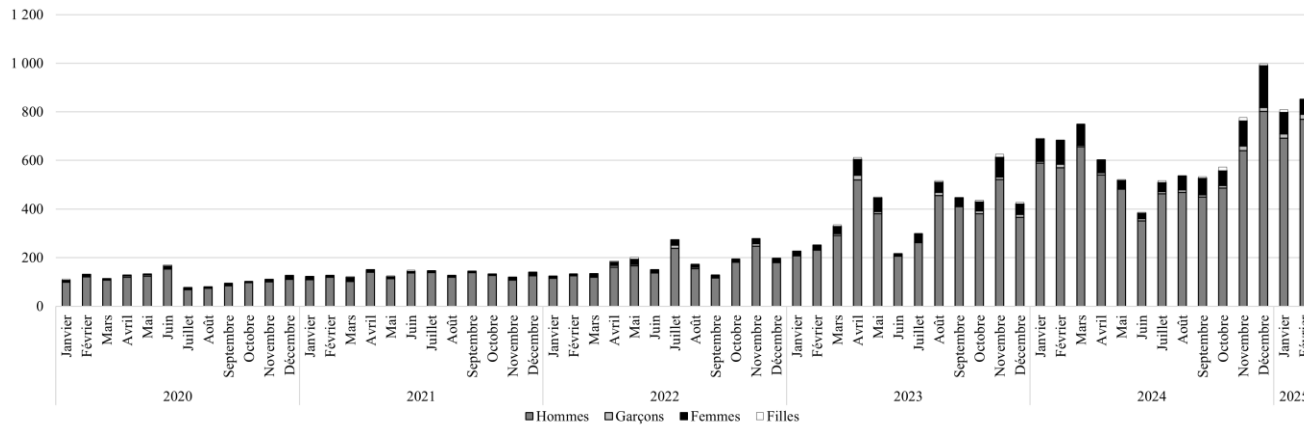


Figure 3
Homicides volontaires, par type

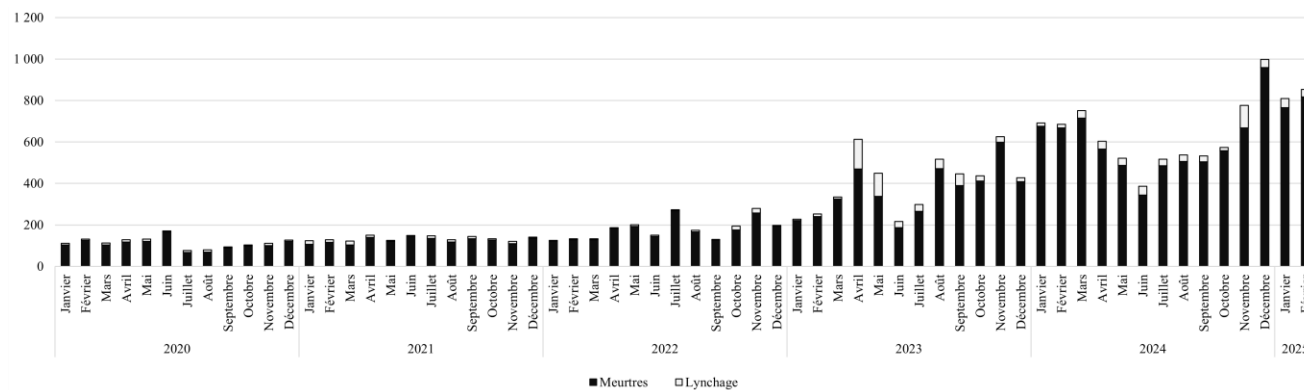


Figure 4
Agents de la Police nationale d'Haïti

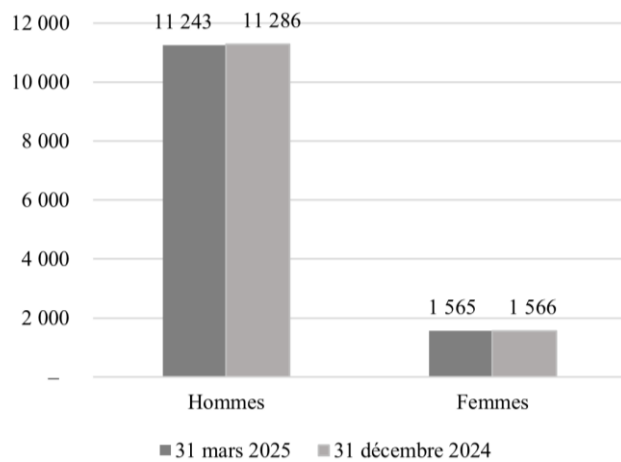


Figure 5
Personnes détenues par sexe et par âge

